



comment rompre avec un salarié sans indemnité ?

Par **lizzy7**, le **03/06/2012** à **10:41**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour savoir comment rompre avec un salarié sans avoir à payer toutes les indemnités de fin de contrat.

En effet il s'agit d'un salarié en CDI à qui il reste seulement quelques années à faire et si je le licencie, cela va me coûter très cher.

Or je suis un agriculteur indépendant avec peu de moyens donc existe t-il une autre solution? J'ai entendu parler de la transaction mais apparemment il faut quand même payer les indemnités ?

Merci

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **12:30**

Bonjour,

Une transaction ne peut être négociée et conclue qu'après la rupture du contrat de travail et même si elle comporte des concessions réciproques, elle ne peut pas avoir pour but de spolier le salarié dans ses droits...

Par **lizzy7**, le **03/06/2012** à **15:35**

Je comprends bien mais parfois les salariés ont plus d'avantage que les employeurs!
Je ne vais pas me mettre en déficit pour licencier mon salarié quand même!

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **16:44**

Il ne m'appartient pas d'en apprécier, j'essaie simplement de répondre juridiquement à vos interrogations mais de toute façon, personne ne vous oblige à procéder au licenciement et par ailleurs lorsqu'un employeur embauche un salarié c'est en général parce qu'il lui rapporte plus qu'il ne lui coûte...

Par **lizzy7**, le **03/06/2012** à **17:00**

Oui mais là il me rapporte finalement peu surtout que c'est une personne limitée mentalement sans être handicapé donc il ne m'aide pas comme je voudrais.

Enfin ce n'est vraiment pas simple mais j'ai l'impression que je n'ai pas d'autre choix que de le garder.